



SYNPA FO SECTION des commerciaux AXA France



SOMMAIRE

- Motion du CCE : La suite !**
- CHSCT : Une pluie d'expertises !**
- Frais Pro : La décision encore reportée !**
- TAR Plus : 120 commerciaux partent sans TARder !**
- Vos délégués FO en France**
- Adhérez à FO**

FRAIS PRO : La décision du conseil des prud'hommes de Nanterre encore reportée !
De mémoire d'avocat ce qui se passe AU CDP de Nanterre reste sans précédent. Notre action pourtant déposée en référé en Mars 2016 bien que jugée n'est toujours pas rendue. Reportée au 15 novembre elle vient à nouveau d'être renvoyée au 6 Décembre.
Nous n'avons pas le choix il faut encore attendre !

Motion commune au CCE : La Direction entend partiellement raison !

Il aura fallu attendre un peu plus de deux mois pour que l'action des syndicats dans leur ensemble aboutisse à une proposition concrète de la part de la Direction. Une proposition qu'il aura fallu chercher puisque la Direction n'avait pas jugé utile dans un premier temps d'y répondre favorablement. La fermeté unanime des syndicats a donc obligé la Direction à proposer : **200 euros bruts aux ATP, ADV et à l'ensemble des producteurs à l'OMP sur 12 mois glissants au 31/09/2016. Une prime de 160 euros sera quant à elle versée aux producteurs entre 80 et 99 % de l'OMP**

Naturellement et comme le rappelle l'adage populaire c'est toujours mieux que rien, mais pour autant cela reste encore INSUFFISANT, que ce soit au niveau du montant bien entendu, de la non prise en compte de l'abaissement des seuils, mais surtout concernant le spectre des bénéficiaires. Nous ne connaissons pas les critères de mesure qui ont permis d'aboutir à ces montants, ni aux raisons qui ont amené la Direction à priver plusieurs centaines de commerciaux de cette indemnisation du préjudice mais il est évident que sur la matrice d'appréciation, la notion de surcroît d'activité n'a pas été du tout appréhendée. C'est sans doute pour cette raison qu'il est question de récompense et non d'indemnisation. Il peut paraître superflu d'en faire une question de sémantique mais pour autant le champ de l'appréciation se situe bien sur ce terrain. Autrement dit, le temps perdu ou consacré par chacun d'entre nous pour assurer le service aux clients dans des conditions sacrément dégradées n'est que très partiellement pris en compte. Pour FO, tous les commerciaux méritent d'être indemnisés. C'est d'ailleurs la position que nous avons défendu et que nous défendrons lors du CCE de Décembre **pour que sur la paye de fin décembre il n'y ait personne d'oublié.** Si la détermination des organisations syndicales reste intacte alors cette perspective sera totalement réalisable.

Cette séquence d'unité syndicale inédite démontre qu'il est possible de faire bouger les lignes. Le sentiment de fatalité ou de décision de droit divin moderne doit se dissiper pour laisser la place au champ des possibles. Comme le disait A. de Saint-Exupéry dans vol de nuit « *dans la vie il n'y a pas de solutions. Il y a des forces en marche : il faut les créer et les solutions arrivent* ». Alors plutôt que de s'égarer en affirmant que c'est au syndicat A, ou B que revient tout le mérite des mesures prises en faveur des commerciaux, il nous paraît plus pertinent et surtout plus efficace d'agir ensemble, en toute humilité pour que les droits des commerciaux soient améliorés et leurs revendications prises en compte. En somme, il s'agit juste de respecter le mandat pour lequel nous avons été élus.

(Vous trouverez en page 2 la lettre de la Direction à destination du CCE précisant les mesures prises en faveur d'une partie des commerciaux)

Des expertises comme s'ils en... pleuvaient !

Depuis des lustres, FO considère que les nouvelles organisations, les nouveaux outils et les exigences de la Direction ont considérablement dégradé les conditions de travail tout en augmentant le temps de travail des commerciaux. Nos demandes qui jusqu'ici restaient vaines viennent par magie d'aboutir. Il s'agit probablement d'une question de contexte. Toujours est-il que sous la notion de risques graves des expertises ont été votées pour mesurer les impacts de l'outil Discovery. Les élus de presque toutes les centrales à l'exception d'une, ont soutenu cette initiative. Reste désormais à savoir si chacun assumera ses responsabilités jusqu'au bout. Pour notre part nous l'espérons !



Monsieur le Secrétaire,
Mesdames et Messieurs les membres du
Comité Central d'Entreprise AXA France

Nanterre, le 23 novembre 2016

La séance du CCE AXA France des 8/9 novembre 2016 s'est terminée, la matinée du second jour, par une demande de suspension de séance concernant la motion votée par les élus lors de la séance précédente des 4/5 octobre 2016.

Il est important de rappeler que le déploiement de Discovery et de l'Ipad Pro s'inscrit dans un processus de modernisation progressive et continue des outils existants (tant logiciels que matériels) du réseau AEP, qui s'est accompagné d'un programme de formation adapté, d'un dispositif d'assistance et de correction IT et de la mobilisation de tous les acteurs du réseau AEP, pour permettre la réussite de ces opérations complexes dans un contexte de préservation des niveaux de production commerciale tant individuels que collectifs auxquels nous sommes parvenus sur la période récente.

Nous souhaitons récompenser les efforts engagés par les salariés commerciaux dans ce cadre et vous communiquons les mesures décidées par la Direction du réseau AEP, à savoir le versement d'une prime exceptionnelle sur la paie de décembre 2016 d'un montant de :

- 200 € pour tous les commerciaux au-dessus de l'OMP (1811 collaborateurs)
- 200 € pour tous les animateurs (222 collaborateurs)
- 160 € pour tous les commerciaux entre 80% et 99% de l'OMP (environ 300 collaborateurs)

Il est indiqué que sur la base de l'OMP à fin septembre calculée sur 12 mois glissants, 73% des commerciaux salariés du réseau AEP sont à l'OMP à fin septembre.

Au nom de la Direction Générale d'AXA France, je tiens à assurer les collaborateurs du réseau AEP de toute notre considération et nous souhaitons par cette démarche marquer notre reconnaissance des efforts accomplis dans ce contexte de déploiement.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes sincères salutations.



Karima SILVENT
Directeur des Ressources Humaines AXA France

TAR Plus : 120 commerciaux entrent dans le dispositif !

Les dysfonctionnements à répétition et les exigences d'une direction qui s'appuie avec opportunisme sur les évolutions réglementaires pour obtenir toujours plus des commerciaux ont participé grandement au succès du dispositif. Ce ne sont pas moins de 120 commerciaux qui ont décidé malgré l'intérêt qui était le leur pour leur métier, de mettre un terme par anticipation à leur vie professionnelle. Les commerciaux producteurs, les classes D forcément, ont plus que d'autres saisi cette fenêtre pour entrer dans une nouvelle vie. Une nouvelle vie expurgée de ces contrariétés devenues insupportables !

VOS DÉLÉGUÉS du Sy.n.p.a



NOM, PRÉNOM	DÉPT	TÉLÉPHONE	NOM, PRÉNOM	DEPT	TÉLÉPHONE
FILOMENA Mickael	03	06 76 25 63 49	FERRARI Éric	06	06 11 74 97 76
MARQUES Aurélie	69	06 69 76 05 80	BELMONTE Jean Pierre	34	06 48 64 00 30
MARTIN Patrick	69	06 64 36 91 97	MASSARD Gilles	69	06 12 22 62 13
FESSARD Didier	08	06 89 86 80 64	HOXHA Dorina	21	06 86 64 32 79
NIKOUE Patrick	21	06 13 04 35 47	RAMOA Carlos	21	06 72 71 31 40
VIGNAUD Daniel	21	06 11 57 33 82	JACQUES James	55	06 73 95 86 96
MULLER Franck	55	06 82 99 69 15	BRACAVAL Alexandre	59	06 33 56 56 27
FLAMENT Philippe	59	06 12 38 72 98	MALFOY Hervé	62	06 09 60 31 15
MARTIN Evelyne	62	06 51 04 94 22	HERRMANN Roland	67	06 32 77 79 16
RATSIJETSINIMARO Déra	67	06 78 30 37 96	BISSAC Jean Pierre	80	06 15 38 72 85
GENSSE Philippe	80	06 79 82 92 34	GONTIER Daniel	80	06 77 19 66 98
GRASSO Sandrine	80	06 03 47 37 23	WOJAK Eric	59	06 27 36 49 15
BENAYOUN Lionel	17	06 72 48 00 86	CHARRIE Franck	32	06 07 62 41 95
MORITZ Thierry	33	06 41 81 47 37	PERDUCAT Pascal	33	06 07 59 70 04
STAAL Hervé	33	06 87 29 21 85	BERGERAT Laurent	87	06 17 28 84 31
HABAROU Marielle	65	06 10 32 32 45	OSZUST Jordi	65	06 76 82 73 95
PASQUIET Patrick	66	06 75 91 54 27	LE SAOULT Patrice	50	06 87 93 34 85
LEMESLE Guillaume	76	06 31 49 05 42	ALLAIN Thierry	29	06 81 78 81 82
LE TIEC Philippe	35	06 21 03 06 76	TCHEUNKAM Bertrand	29	07 87 00 06 36
BELIOT Patrice	44	06 08 61 05 90	CHAUVIN Christine	44	06 10 96 50 95
DITTIÈRE Patrice	49	06 07 73 70 96	MIMOUN Joseph	95	06 09 72 08 44
HOULETTE Guillaume	77	06 73 48 21 30	SCHWARTZ Laurent	77	06 85 68 62 52
MORNET Henri	93	07 81 70 89 08	ALTINDAG Hasan	93	06 08 53 27 89

BULLETIN D'ADHÉSION OU DE RENOUVELLEMENT À FO

Cotisations* 2016

Inspecteurs : 180 €

EI : 165 €

EB : 135 €

Nom..... Prénom..... Adresse.....

..... Email

Fait à.....le..... Signature.....

Adhésion à adresser à : Patrice DITTIÈRE 11, rue Adèle Considère – 49 320 BRISSAC QUINCÉ

***Les sommes versées font l'objet, soit d'une réduction de 66 % ou d'un crédit d'impôt en cas de non imposition.**